



## LE RECRUTEMENT

### § II. A QUI DOIT-ON PRÊCHER LE TIERS-ORDRE.

**L** est donc acquis que les premiers apôtres du Tiers-Ordre seront avec plus d'efficacité et de bénédictions que nuls autres les Tertiaires eux-mêmes. Mais à qui proposer le Tiers-Ordre ?

Mettons à part les exigences de la Sainte Règle.

Chacun voit clairement que des personnes qui ne rempliraient point ces conditions : qui ne seraient pas de bonne vie, mœurs et réputation, pacifiques et fermes dans la foi, nuiraient à l'Ordre plus qu'elles n'en tireraient profit. Ceci admis, proposons le Tiers-Ordre à tous ceux dont la vie et la conduite le feront aimer (1), aux fervents, aux édifiants.

Notons que ce n'est pas la piété extérieure qui marque la dévotion au Tiers-Ordre ; c'est la charité, et la charité sous cette forme spéciale qu'on pourrait appeler franciscaine : simplicité, humilité, abnégation, dévouement. « Allons aux humbles, à ceux qui prient, à ceux qui portent la croix, à ceux qui se dévouent sans bruit dans la paroisse et dans les œuvres : ceux-là sont les élus de Saint François. » (2)

Parlons du Tiers-Ordre aux personnes de notre rang, de notre âge, de notre condition. L'expérience atteste sans doute que des

(1) Congrès Régional de Paray. Rapport de la Fraternité du Creusot.

(2) Congrès Rég. de Paray. chap. II.